

Les riverains du parc éolien gênés par le bruit - La Gacilly

jeudi 11 avril 2013



Thomas Benoît (Alstom), Pierre Guy-Martin, directeur construction et exploitation GDF-Suez et Claude Midi, directeur général adjoint GDF-Suez futures énergies.

Les équipes d'Alstom, de GDF Suez et de GDF Suez futures énergies ont expliqué, lundi, aux riverains du parc éolien des Landes des Couesmé et aux élus des trois sites (La Gacilly, Les Fougerêts et Saint-Martin sur Oust) comment fonctionne le parc éolien et comment s'effectuent les réglages acoustiques. Ce point intéresse particulièrement les riverains qui perçoivent du bruit, parfois la nuit.

Simon Courret, expert en acoustique et Claude Midi, directeur général adjoint GDF Suez futures énergies, reconnaissent cette gêne. En substance, elle s'explique par un processus long pour que le parc soit conforme à la réglementation (arrêté ICPE du 26 août 2011). En zone d'habitation, le bruit ambiant admissible est de 35dB (A), il est de 5 dB (A) le jour (7 h/22 h) et de 3 dB (A) la nuit (22 h/7 h).

Des sonomètres chez les riverains

Avant et après l'installation du parc, des mesures et des réglages des machines sont effectués en fonction de différents paramètres : date, période horaire, direction et vitesse du vent, humidité. Le réglage acoustique du parc éolien est ensuite effectué, grâce à de nouvelles données indiquées par des sonomètres placés chez les riverains. Ils évaluent les bruits de l'environnement avec les machines en marche et à l'arrêt, dans diverses conditions météorologiques et selon certains calendriers.

La mesure de vérification de la conformité réglementaire du site se déroulera d'avril à juin. Des sonomètres seront de nouveau disposés chez les riverains afin de déterminer si les normes sont respectées. Soit le programme de fonctionnement prévu est validé, soit il est réadapté.

Protection anti-soleil

Pour éviter notamment la gêne des ombres portées sur les fenêtres, un système va être mis en place sur les éoliennes 2 et 4 qui détecte le soleil. Thomas Benoît, chargé du développement éolien chez Alstom, l'a annoncé au cours de la réunion. L'éolienne s'arrête juste le temps que le soleil rasant dépasse l'éolienne et ne projette plus l'ombre.

Un mât de mesure de vent

Un mât de mesure de vent de 90 mètres sera installé près du poste à Saint Jugon pour une étude sur trois ans afin de mesurer le potentiel éolien et de vérifier le bon fonctionnement des aérogénérateurs.

Vitesse limitée

Sur les chemins, la vitesse est limitée à 30 km/h. Le port du casque est obligatoire à proximité des éoliennes et les engins lourds ne doivent pas passer à l'arrière des éoliennes.